



Département de Haute-Savoie

MAIRIE D'ONNION

DECISION DU MAIRE

**COMMUNE
D'ONNION
HAUTE-SAVOIE**

**HONORAIRE DE LA SOCIETE GERONIMO ARCHITECTES SELARL POUR UNE
MISSION PARTIELLE LIMITEE AU DEPOT DES AUTORISATIONS
ADMINISTRATIVES- PROJET DE REAMENAGEMENT D'UN RESTAURANT EN
SUPERETTE DANS LE BATIMENT LE MONT BLANC**

DM_13_2025

Vu la délibération D14-2024 du 8 février 2024 portant délégations de pouvoir au Maire par le Conseil Municipal pour la durée de son mandat de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux et des accords-cadres et de leur marchés avenants et leurs sous-traitances, de fournitures et de services ; lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu le jugement du 14 avril 2025 du tribunal judiciaire de BONNEVILLE, prononçant la résolution de la vente des parcelles cadastrées section A n°4262 et 5015 lieu-dit « Les Coudres » et de la parcelle cadastrée section A n° 5017 sises à Onnion (74490), 774, Route du Risse pour une surface de 00ha 15a 01ca, reçue par acte de Maître DE LA FONTAINE-BOVIER-LAPIERRE le 21 février 2019 enregistrée et publiée au service de la publicité foncière de BONNEVILLE 13 mars 2019 volume 2019 P n° 2481

Vu la proposition de La société GERONIMO ARCHITECTES SELARL pour effectuer une mission partielle (AT ERP),

Considérant la nécessité d'aménager rapidement dans le restaurant existant du bâtiment le Mont-Blanc, une supérette, soit une mise en service effective pour la saison d'hiver 2025-2026,

DECIDE

Article 1 : d'accepter la proposition des frais de mission partielle (autorisation de travaux sur ERP), pour un montant de 9 240.00 euros HT soit 11 088.00 euros TTC, détaillée ci-après :

La mission demandée correspond à une Mission Partielle limitée au dépôt des autorisations administratives (Autorisation de Travaux sur ERP) et est détaillée ci-après :

PHASE I – Mission d'Etudes : Conception globale du projet architectural

1-Analyse et Modélisation des existants

Analyse des plans et modélisation de l'existant (REL)

Visite des lieux, vérification de l'existant et relevé complémentaire

2-Etude d'Avant-Projet

Rendez-vous clients pour définition programme détaillé

Réalisation d'un Avant-Projet (AVP)

Présentation du projet en Mairie

3-Dossier de demande d'autorisation administrative

Réalisation d'une Autorisation de travaux sur ERP

(Pièces graphiques et administratives – hors notices de sécurité incendie et accessibilité)
Dépose du dossier d'autorisation administrative (Offert)

Article 2 : Dit que les règlements sont réglés comptant, par virement bancaire sur présentation des notes d'honoraires établies selon la répartition indiqué ci-après :

Prestations au forfait	Montant Honoraires HT
Mission Partielle limitée au dépôt des autorisations administratives	
PHASE I – Mission d'Etudes : Conception globale du projet architectural	
1) Analyse et Modélisation des existants	2 640.00 euros
2) Etude d'Avant-Projet	2 400.00 euros
3) Dossier de demande d'autorisation administrative	4 680.00 euros
Total avant remise commerciale	9 720.00 euros
Dépose du dossier administratif offert	- 480.00 euros
Total HT prestations Mission Partielle AT ERP	9 240.00 euros

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article L2122-15 du Code Général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 4 : La présente décision sera transmise à M. Le Préfet de la Haute-Savoie,

A ONNION,
Le 29 avril 2025

Le Maire,
André GERVAIS

